

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 12 février 2008 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.**

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy,  
madame la conseillère, Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante

Également présents : Madame Micheline L. Morency, directrice générale  
Me Jacques Robichaud, greffier

Absente : Madame Diane Gervais, conseillère

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2008-02-18 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :

**Points ajoutés :**

**6.1** : Contrat de service professionnel à Génivar – mise à jour des études pour le cours d'eau Madore et le collecteur pluvial de la Baie Madore;

**6.2** : Avis de motion – règlement pourvoyant au paiement des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'aménagement du cours d'eau Madore, de remplacement du collecteur pluvial de la Baie Madore et d'aménagement d'un bassin de rétention et décrétant un emprunt de 110,000 \$;

**6.3** : Avis de motion – règlement pourvoyant aux travaux d'aménagement du cours d'eau Madore, de remplacement du collecteur pluvial de la Baie Madore et d'aménagement d'un bassin de rétention et décrétant un emprunt de 2,400,000 \$;

**6.4** : Service intermunicipal d'incendie : accord de principe à Ville de L'Île-Perrot au projet d'achat d'un camion échelle incendie;

**6.5** : AGAIP – délégation à l'activité du 20 février 2008.

**ADOPTÉE**

**2008-02-19**      **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 22 JANVIER (19H30 ET 20H00) 2008**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 janvier et des séances spéciales du 22 janvier 2008 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier et des séances spéciales du 22 janvier (19h30 et 20h00) 2008, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2008-02-20**      **Liste des comptes payés du mois de janvier 2008 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de janvier 2008, au montant de **1,111,670.30 \$**.

ADOPTÉE

**2008-02-21**      **Liste des comptes à payer du mois de janvier 2008 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2008, au montant de **206,297.31\$**.

ADOPTÉE

**2008-02-22**      **Liste des comptes spéciaux à payer – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **959.44 \$**.

ADOPTÉE

**2008-02-23**      **AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT POURVOYANT AU PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOUL. ST-JOSEPH SUD ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 100,000 \$**

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement pourvoyant au paiement des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection du boulevard St-Joseph sud et décrétant un emprunt de **100,000 \$** à cette fin.

**2008-02-24**      **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD ST-JOSEPH SUD ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1,400,000 \$**

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement pourvoyant aux travaux de réfection du boulevard St-Joseph sud et décrétant un emprunt de **1,400,000 \$** à cette fin.

**2008-02-25**      **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LES NORMES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES D'UNE PARTIE DU PLATEAU NOTRE-DAME**

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement sur les normes de gestion des eaux pluviales dans une partie du Plateau Notre-Dame. Ce règlement aura notamment pour objet d'établir des normes de gestion des eaux pluviales d'une partie du Plateau Notre-Dame.

**2008-02-26**      **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-01, LOT 2 068 941 (1050 BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les membres du Comité ont pu entendre les représentations du requérant;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2008-01;

Considérant que l'application stricte du règlement n'aurait pas pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la superficie maximale des garages prescrite à la réglementation est jugée suffisante par les membres du Comité;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être refusée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de **refuser** la demande de dérogation mineure numéro 2008-01, concernant l'immeuble situé au 1050, boulevard Perrot (lot : 2 068 941), à l'effet de permettre la construction d'un garage de 101 mètres carrés au lieu du maximum de 60 mètres carrés prescrit à la réglementation.

ADOPTÉE

**2008-02-27**      **APPEL D'OFFRES GT2008-01 : APPROVISIONNEMENT EN VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ – ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite pour l'approvisionnement en vêtements de travail et de sécurité pour l'année 2008;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 29 janvier 2008;

**2008-02-27 ...suite**

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant que la soumission de Buanderie Beaulieu et fils inc. n'est pas conforme.

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'accorder le contrat pour l'approvisionnement en vêtements de travail et de sécurité pour l'année 2008, à **Hérard et fils nettoyeurs inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **6,974 \$** plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2008-01; le tout imputé au poste budgétaire no 02-321-00-650. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

**2008-02-28 COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS : APPEL D'OFFRES GT2008-02, DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD ST-JOSEPH SUD**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de former un comité de sélection, composé de madame Line St-Onge et de messieurs Jacques Robichaud et Luc Tessier, pour l'évaluation des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation de services professionnels pour la réalisation des plans et devis concernant les travaux de réfection du boulevard St-Joseph Sud.

ADOPTÉE

**2008-02-29 APPEL D'OFFRES GT2008-03 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION FORD ESCAPE HYBRIDE 2008 – ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture et la livraison d'un camion Ford Escape Hybride 2008;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 5 février 2008;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'accorder le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion Ford Escape Hybride 2008 à **Avantage Ford inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **39,937.63 \$**, taxes incluses, suivant les documents d'appel d'offres GT2008-03, plus une somme de **2,500 \$** pour divers équipements et l'immatriculation; le tout imputé au poste budgétaire no 22-311-00-724 et financé à même le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans à compter de la première année qui suit le déboursé. Le contrat est à prix forfaitaire.

ADOPTÉE

**2008-02-30**      **RÉFECTION DU DRAINAGE PLUVIAL ET L'ÉLARGISSEMENT DU BOUL. DON-QUICHOTTE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MTQ ET LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe l'entente à intervenir avec le ministère des Transports du Québec et la Ville de L'Île-Perrot, portant le numéro 87-308, relative à la réfection du drainage pluvial et à l'élargissement du boulevard Don-Quichotte, entre la 24<sup>e</sup> avenue et le boulevard St-Joseph.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir.

ADOPTÉE

**2008-02-31**      **SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX : PAIEMENT COMPTANT DES SOLDES DE CAPITAL DU FINANCEMENT TEMPORAIRE**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot avise la Société Québécoise d'assainissement des eaux qu'elle désire se prévaloir du paiement comptant des soldes de capital du financement temporaire, au 30 juin et au 30 septembre 2008, pour un montant n'excédant pas **5,580 \$**.

ADOPTÉE

**2008-02-32**      **COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE : DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu que madame **Diane Gervais**, conseillère, soit déléguée pour représenter la Ville au Colloque sur la sécurité civile, à Saint-Hyacinthe, les 19 et 20 février 2008. Que les frais d'inscription, d'hébergement et tous autres frais inhérents soient payés ou remboursés par la Ville; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-311.

ADOPTÉE

**2008-02-33**      **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE : FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE (FIMR) – PROJET DE PROLONGEMENT DE L'ÉMISSAIRE DE LA POINTE-DU-MOULIN**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot désire réaliser un projet d'amélioration d'hygiène du milieu;

Considérant que le formulaire de présentation du projet de prolongement de l'émissaire de la Pointe-du-Moulin sera soumis au FIMR par M. Denis Provencher, ingénieur.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) une demande de contribution financière pour réaliser un projet d'amélioration d'hygiène du milieu, à savoir le prolongement de l'émissaire de la Pointe-du-Moulin.

**2008-02-33 ...suite**

D'autoriser M. Denis Provencher, ing., de la firme Les Consultants LBCD inc., et/ou Mme Micheline L. Morency, directrice générale de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, à signer les formulaires de présentation et tous les autres documents requis;

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles relatifs au projet faisant l'objet des présentes.

ADOPTÉE

**2008-02-34**

**PROJET D'AJOUT D'ÉTANGS AÉRÉS : ENGAGEMENTS ET MESURES DE COMPENSATION ENVERS LE MDDEP**

Considérant que la Ville doit ajouter des étangs aérés à son usine d'épuration des eaux usées;

Considérant que la réalisation du projet nécessite le remblayage d'environ 3,09 hectares;

Considérant qu'il s'avère impossible de choisir un site de remplacement pour réaliser le projet, mais que la Ville minimise l'impact des travaux en préservant le lien hydrologique entre les milieux humides et le lac St-Louis;

Considérant que le projet implique la destruction d'un habitat favorable à la reproduction d'une espèce vulnérable, soit la rainette faux-grillon de l'Ouest;

Considérant qu'une autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement est requise avant d'entreprendre les travaux;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige de la Ville des mesures de compensation pour la perte de milieux humides;

Considérant la présence sur la partie avant du lot 2 070 699 de deux milieux humides d'une superficie totale de 2,35 hectares;

Considérant que la Ville offre, comme mesure de compensation, de préserver au pourtour des milieux humides une superficie de milieu terrestre de 3.09 hectares;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige de la Ville une caractérisation environnementale complète de tous les secteurs à développement sur son territoire, classé en situation 3 selon le traitement des demandes d'autorisation des projets dans les milieux humides, avant de présenter une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot s'engage auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre du projet d'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées :

- À compenser, à même une partie du lot numéro 2 070 699, une superficie de 3,09 hectares en contrepartie de la délivrance du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de façon à créer une zone de conservation d'une superficie d'environ 6,32 hectares, qui équivaut à la somme de la superficie terrestre compensée (3,09 ha) et de la superficie de milieu humide conservée (3,23 ha);
- À entreprendre les procédures de modification de la réglementation d'urbanisme afin que soit classé « zone à conserver » une superficie de 6,32 hectares à même une partie du lot 2 070 699;
- À présenter à la MRC, au plus tard 18 mois suivant la délivrance de l'autorisation, une demande de modification du schéma d'aménagement afin d'intégrer à titre de territoire d'intérêt écologique la zone conservée;
- À effectuer la caractérisation des milieux humides et naturels des terrains situés à l'intérieur des zones lisérées en couleur orange au plan joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- À rassembler toutes les données disponibles concernant trois massifs forestiers d'importance et concernant une île portant le numéro de lot 2 070 497;
- À conserver à son emploi un opérateur qualifié pour l'entretien et l'exploitation de la station d'épuration municipale, ou à conclure un contrat d'entretien avec une entreprise compétente en la matière;
- À transmettre au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) une mise à jour du document intitulé « Description des ouvrages d'assainissement », lequel décrit tous les ouvrages pertinents sur le réseau ainsi qu'à la station d'épuration.

ADOPTÉE

2008-02-35

**PROGRAMME EMPLOI-D'ÉTÉ-CANADA (EÉC-2008) : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente une demande d'aide financière en vertu du programme Emploi-d'Été-Canada (EÉC-2008);

Le trésorier est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tous les autres documents à cette fin. De plus, la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot s'engage à déboursier les coûts afférents de ce programme.

ADOPTÉE

2008-02-36

**CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL À GÉNIVAR – MISE À JOUR DES ÉTUDES POUR LE COURS D'EAU MADORE ET LE COLLECTEUR PLUVIAL DE LA BAIE MADORE**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'accorder un contrat de service à **Génivar** pour la mise à jour des études concernant le cours d'eau Madore et le collecteur pluvial de la Baie Madore, au coût de **13,900 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le surplus libre non autrement approprié.

ADOPTÉE

**2008-02-37**      **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT POURVOYANT AU PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU MADORE, DE REMPLACEMENT DU COLLECTEUR PLUVIAL DE LA BAIE MADORE ET D'AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 110,000 \$ À CES FINS**

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement pourvoyant au paiement des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'aménagement du cours d'eau Madore, de remplacement du collecteur pluvial de la Baie Madore et d'aménagement d'un bassin de rétention et décrétant un emprunt de **110,000 \$**, à ces fins.

**2008-02-38**      **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT POURVOYANT AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU MADORE, DE REMPLACEMENT DU COLLECTEUR PLUVIAL DE LA BAIE MADORE ET D'AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2,400,000 \$ À CES FINS**

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement pourvoyant aux travaux d'aménagement du cours d'eau Madore, de remplacement du collecteur pluvial de la Baie Madore et d'aménagement d'un bassin de rétention et décrétant un emprunt de **2,400,000 \$** à ces fins. Ce règlement aura notamment pour objet de décréter les travaux d'installation d'une structure d'un diffuseur et autres travaux connexes dans la Baie Madore, de remplacement de la conduite pluviale actuelle entre le boulevard Perrot et la Baie Madore, d'aménagement du cours d'eau Madore, d'aménagement d'un bassin de rétention et ses composantes, et de déterminer les différents secteurs assujettis à une taxe spéciale à titre de bénéficiaires des travaux.

**2008-02-39**      **SERVICE INTERMUNICIPAL D'INCENDIE : ACCORD DE PRINCIPE À VILLE DE L'ÎLE-PERROT AU PROJET D'ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot avise la Ville de L'Île-Perrot de son accord de principe au projet d'achat d'un camion échelle aérienne de 100 pieds, tel que présenté par le directeur du Service intermunicipal d'incendie.

ADOPTÉE

**2008-02-40**      **AGAIP : DÉLÉGATION À L'ACTIVITÉ DU 20 FÉVRIER 2008**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot délègue madame Josée baril et monsieur Michel Asselin, pour représenter la Ville à l'activité mensuelle de l'AGAIP, le 20 février 2008 et à cette fin achète 2 billets au montant total de **80 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-311.

ADOPTÉE



**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2008-02-41    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de lever la séance à **20h07**.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Serge Roy  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jacques Robichaud  
Greffier

/vc

\*\*\*\*\*

